

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 septembre 2023

Délibération
n° 138-2023
Point 4.8.5 .1

Point 4.8.5.1 de l'ordre du jour

Tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté des langues (partie 3) proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L613-2 du code de l'éducation qui dispose que « *les établissements peuvent [...] organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours* ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

Concernant les stages et certifications du diplôme d'études en langue française (DELFF) / diplôme approfondi en langue française (DALFF), les principaux changements sont les suivants :

- Baisse des droits d'inscription aux examens DELF et DALF pour s'aligner sur les tarifs usuels du marché. Cette baisse est rendue possible par la meilleure visibilité des ressources financières du Pôle FLE-IIEF depuis son rattachement à la Faculté des langues
- Hausse des tarifs des demandes spécifiques liées aux stages : cours FOS, conférences, formation de formateurs... pour mieux refléter leur coût réel
- Création de tarifs individuels permettant plus de souplesse dans l'organisation des stages. Les tarifs de groupe seront utilisés s'ils sont plus avantageux pour l'utilisateur.

Les autres tarifs, qui concernent les DU2 Outils et orientation professionnels, restent inchangés par rapport à l'année universitaire 2022/2023

Le 19 septembre 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 28 voix pour et 1 abstention

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté des langues (partie 3) proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	23
Nombre de voix pour	20
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 septembre 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

MODIFIE

Tarifs 2023-2024

A. TARIFS ORDINAIRES

	2022-2023 (tarif individuel)	2023-2024 (tarif individuel)
A1. Année universitaire - Diplômes d'Université en Formation Initiale		
Semestre (« Parcours semestriel » : 200 heures / 1 diplôme)	1 790 €	1 790 €
Année (« Parcours deux-semestres » : 400 heures / 2 diplômes)	3 090 €	3 090 €
Acompte minimum à l'inscription (pour tout parcours)	300 €	300 €
Acompte non remboursable (sauf cas exceptionnel sur décision de la direction)	300 €	300 €
A2. Examens nationaux (DELF et DALF)		
Droits d'inscription à l'examen DELF B2	350 €	200 €
Droits d'inscription à l'examen DALF C1/C2	400 €	250 €
Stage spécifique de préparation (30 heures) (minimum 10 candidats)	450 €	350 €
A3. Examens nationaux (DELF et DALF) pour les étudiants de l'IIEF - 10% de remise sur le tarif ordinaire		
Droits d'inscription à l'examen DELF B2	310 €	180 €
Droits d'inscription à l'examen DALF C1 / C2	350 €	225 €
Stage spécifique de préparation (30 heures) (minimum 10 candidats)	400 €	300 €
	2022-2023 (coût horaire par groupe)	2023-2024 (coût horaire par groupe)
A4. DU Relier	140 €	140 €

B. TARIFS DE GROUPE POUR STAGES

	2022-2023 (coût horaire par groupe)	2023-2024 (coût horaire par groupe)
B1. Pour toute demande extérieure à l'Université de Strasbourg		
Stage spécifique de cours de FLE pour 1 groupe (minimum 3 étudiants / maximum 20 étudiants)	160 €	160 €
Test de positionnement (appliqué si jugé nécessaire par le responsable de formation)	-	160 €
Demandes spéciales adossées aux cours de FLE (cours FOS, conférences, formation formateur)	170 €	200 €
B2. Pour toute demande interne à l'Université de Strasbourg (composantes, écoles, instituts)		
Stage spécifique de cours de FLE pour 1 groupe (minimum 3 étudiants / maximum 20 étudiants)	130 €	130 €
Test de positionnement (appliqué si jugé nécessaire par le responsable de formation)	-	130 €
Demandes spéciales adossées aux cours de FLE (cours FOS, conférences, formation formateur)	140 €	170 €
<i>Soit le coût total est payé en une seule fois par le client soit le coût total est divisé par le nombre de personnes si le paiement est individuel.</i>		
<i>Une remise pouvant aller jusqu'à 50% du tarif initial peut être accordée</i>		

C. TARIFS INDIVIDUELS POUR STAGES

	-	2023-2024 (tarif individuel horaire)
Tarif horaire FLE personnes extérieures à l'Université (sous réserve de places disponibles dans des groupes)	-	16 €
Tarif horaire FLE personnes inscrites à l'Université (sous réserve de places disponibles dans des groupes)	-	11 €
Tarif horaire FLE avancé (cours FOS, conférences, formation formateur) personnes extérieures à l'Université (sous réserve de places disponibles dans des groupes)	-	20 €
Tarif horaire FLE avancé (cours FOS, conférences, formation formateur) personnes inscrites à l'Université (sous réserve de places disponibles dans des groupes)	-	14 €
<i>Une remise pouvant aller jusqu'à 50% du tarif initial peut être accordée</i>		

ITIRI: tableau des tarifs des DU 2023/2024

Code Etape	Intitulé court du diplôme	Tarif annuel 2022/2023	Sur site			Echanges (double diplôme...)		Délocalisés	
			Tarif annuel 2023/2024	Semestre 50%	Mois 10%	Année 25%	Semestre 12,5%	hors Milan 8%	Milan 12%
TI23U1	DU2 traduction professionnelle (1 LT)	4 000	4 000	2 000	400	1 000	500	320	480
TI23U1	DU2 traduction professionnelle (2 LT)	4 500	4 500	2 250	450	1 125	563	360	540
TI24U1	DU2 traduction audiovisuelle (1 LT)	4 000	4 000	2 000	400	1 000	500	320	480
TI24U1	DU2 traduction audiovisuelle (2 LT)	4 500	4 500	2 250	450	1 125	563	360	540
TI25U1	DU2 traduction littéraire (1 LT)	4 000	4 000	2 000	400	1 000	500	320	480
TI25U1	DU2 traduction littéraire (2 LT)	4 500	4 500	2 250	450	1 125	563	360	540
TI27U1	DU2 interprétation de conférence (2 LT)	5 000	5 000	2 500	500	1 250	625	400	600
TI2DU1	DU 2 Lobbying européen	Selon convention							
	Test d'admission (non remboursable) et payé une seule fois	70	70						
Stages en traduction et interprétation: tarif mensuel du diplôme multiplié par le nombre de mois du stage									

Pour être définitive, l'inscription sur site doit être appuyée d'un versement de 500€. Ce versement n'est pas remboursable, sauf dans les cas suivants:

- les étudiants qui n'ont pas pu obtenir de visa d'entrée en France,
- les étudiants qui ne remplissent pas les conditions pré-requises,
- la formation n'a pas été ouverte pour l'année en question.

En cas de désistement après le début de l'année universitaire, les mois entamés seront dus à hauteur de 10 % du tarif des droits spécifiques.

Règle applicable en cas de réinscription après échec aux épreuves de contrôle continu et/ou terminal : seuls les étudiants à jour du paiement des droits spécifiques sont autorisés à faire une demande de réinscription.

Réinscriptions en DU à l'ITIRI

étudiants qui présentent hors délai des travaux comptant pour le contrôle des connaissances (après avis du jury de diplôme)

➔ exonérés des droits spécifiques

étudiants en situation d'échec bénéficiant d'une dispense d'assiduité pour l'année +1

➔ 12 % des droits spécifiques

étudiants en situation d'échec bénéficiant d'une dispense d'assiduité pour 1er semestre de l'année +1 (l'étudiant suit les cours du 2ème semestre)

➔ droits spécifiques pour un semestre d'études

étudiants qui ont échoué aux examens et suivent normalement les cours de l'année +1

➔ totalité des droits spécifiques

étudiants qui souhaitent passer un 2ème DU2 à l'ITIRI ou en cursus délocalisé auprès d'un partenaire de l'ITIRI après avoir validé leur 1er DU2 à l'ITIRI ou dans un cursus délocalisé auprès d'un partenaire de l'ITIRI.

➔ paiement de la moitié de leurs droits spécifiques. (50% du tarif annuel). S'ils sont délocalisés à Milan ils paieront 6% des droits spécifiques, s'ils sont délocalisés hors Milan ils paieront 4% des droits spécifiques

L'ITIRI accorde aux étudiants, dans certaines situations, la possibilité de suivre la formation sur deux années universitaires, et par conséquent d'échelonner le coût de la formation sur deux années universitaires. Cette possibilité s'appuie sur un régime dérogatoire étendu (mère de famille, père de famille, étudiant salarié, étudiant handicapé...)